



BIMESTRIEL

No. 14 - Mai Juin 1964

COURS PAR CORRESPONDANCE D'HYGIENE ET DE SECURITE DU TRAVAIL

DEUX COURS PAR CORRESPONDANCE SONT A LA DISPOSITION DE TOUTS CEUX QUI DESIRENT SE FORMER OU SE PERFECTIONNER DANS LES DOMAINES DE L'HYGIENE ET DE LA SECURITE DU TRAVAIL.

1ER DEGRE - Cours A (12 CONFERENCES)

CE COURS PRESENTE, SOUS UNE FORME SIMPLIFIEE ET ABREGEE, LES ELEMENTS D'HYGIENE ET DE SECURITE DU TRAVAIL QUI SONT LA BASE DES CONNAISSANCES EN MATIERE DE PREVENTION DES ACCIDENTS.

S'ADRESSANT AUX AGENTS DE MAITRISE, MEMBRES DE COMITES D'HYGIENE ET DE SECURITE, PERSONNEL DES SERVICES DE SECURITE, DES SERVICES D'ENTRETIEN, ETC., IL EST PARTICULIEREMENT DESTINE A CEUX QUI, BIEN QUE POSSEDANT UNE EXPERIENCE INDUSTRIELLE PRACTIQUE, N'ONT PAS EU L'OCCASION D'APPROFONDIR LEURS CONNAISSANCES THEORIQUES ET TECHNIQUES GENERALES.

IL INTERESSE EGALEMENT TOUTS CEUX QUI NE DISPOSENT PAS DU TEMPS SUFFISANT POUR ENTREPRENDRE DES ETUDES PLUS LONGUES.

2EME DEGRE - Cours B (27 CONFERENCES)

CE COURS REPREND ET DEVELOPE, D'UNE FACON PLUS APPROFONDIE, LES NOTIONS D'HYGIENE ET DE SECURITE DU TRAVAIL DONT LES BASES SONT CONTENUES DANS LE COURS A. UNE BONNE FORMATION TECHNIQUE ET PRACTIQUE EST NECESSAIRE POUR SUIVRE AVEC PROFIT.

IL S'ADRESSE SPECIALEMENT AUX RESPONSABLES DES SERVICES DE SECURITE, AUX INGENIEURS, MEDICINS DU TRAVAIL, CONSEILLERS DU TRAVAIL, TECHNICIENS DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL, AGENTS DE MAITRISE, MEMBRES DE COMITE D'HYGIENE ET DE SECURITE, PROFESSEURS DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, QUI PEUVENT CONSACRER UN TEMPS SUFFISANT A L'ETUDE.

FONCTIONNEMENT DES COURS

DES QUE SON INSCRIPTION EST ACCEPTEE, LE CANDIDAT RECOIT LA PREMIERE CONFERENCE DU COURS QU'IL A CHOISI. ACCOMPAGNEE D'UN EXERCICE D'APPLICATION QUI LUI EST PROPOSE. L'EXECUTION DE CE TRAVAIL PERSONNEL, QUI DOIT ETRE ENVOYE A L'INSTITUT NATIONAL DE SECURITE, CONDITIONNE L'ENVOI DE LA CONFERENCE ET DE L'EXERCICE SUIVANTS. CHAQUE DEVOIR EST CORRIGE ET RETOURNE AU CORRESPONDANT.